

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation

CIRCULAIRE 045-18 Le 6 avril 2018

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Dollarama Inc. Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES</u> DE <u>LA CORPORATION CANADIENNE</u> DE <u>COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS</u> (« <u>LA CDCC</u> ») ET DES <u>PARTICIPANTS</u> AGRÉÉS DE BOURSE DE <u>MONTRÉAL INC.</u> (<u>LA « BOURSE »).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Dollarama Inc. a annoncé le 29 mars 2018 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de ses actions en circulation, à raison de trois pour un. Chaque actionnaire recevra trois actions additionnelles pour chaque détenue.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam Directrice, Dérivés sur actions Marchés financiers